

**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT**

**Nombre de membres :**

En exercice : 11      Présents : 10      Date de convocation : 26/06/2014

**SEANCE DU 30 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze et le trente juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARRO Patrice, Maire.

**Présents** : M. ARRO Patrice, M. BONNAIL Bernard, M. GEA Jérôme, M. HERMET René Pierre, M. MARGAIL Raymond, M. MONET Eric, M. MONET Ludovic, M. TORRES Eric, M. RUIS Gilles.

Procuration : Mme COFFIN Marie-Line à M. BOBE Jean

**Secrétaire de Séance** : M. MONET Eric

Le compte-rendu de la séance du 02 juin 2014 est approuvé.

**ORDRE DU JOUR :**

DIA parcelles B 919 et B 882 : droit de préemption urbain

Versement des IAT mensuellement

Versement des IFTS mensuellement

Convention avec l'Association Patrimoine Culture et Découverte de Corneilla de Conflent

Projet de convention : modalités de dissolution de la communauté de communes Canigou Val Cady

Convention financière avec Vernet les Bains

Location local ancienne médiathèque

Elagage obligatoire le long des réseaux

Récupération frais de téléphone

Questions diverses :

Demande de subvention de la JOP

Fresque

Nettoyage du passage à gué

Extension camping

Comité des Fêtes

**Délibération n° 42 : DIA parcelles B 919 – B 882 : application du DPU**

Sont soumises au droit de préemption urbain les parcelles B 919 – B 882 d'une contenance totale de 2a 64 ca sises lieudit « le village ».

Le Conseil renonce à l'exercice du droit de préemption urbain.

**VOTES**

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

**Délibération n°43 : Versement des IAT mensuellement**

Le conseil municipal est d'accord pour accorder un versement mensuel de la prime d'administration et de technicité aux agents.

**VOTES**

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

#### **Délibération n° 44 : Versement des IFTS mensuellement**

Le conseil municipal est d'accord pour accorder un versement mensuel de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires aux agents.

#### **VOTES**

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

#### **Délibération n° 45 : Convention avec l'association Patrimoine Culture et Découverte**

En l'absence de personnel communal, le Conseil Municipal autorise son Maire à signer une convention avec l'Association Patrimoine Culture et Découvertes pour assurer les visites guidées de l'Eglise Sainte Marie durant juillet, août et septembre 2014.

#### **VOTES**

Nombre de votants : 8 (Mrs. MARGAIL, MONET L. et BONNAIL n'ont pas pris part au vote)

Votes POUR : à l'unanimité

#### **Projet de convention : modalités de dissolution de la communauté de communes Canigou Val Cady**

La convention n'étant pas finalisée, cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

#### **Convention financière avec Vernet les Bains**

La convention de dissolution n'ayant pu être présentée et votée, la convention financière ne peut l'être non plus puisque la convention de dissolution fixe les modalités de répartition entre les communes.

De plus, des observations ont été faites et doivent être communiquées en ce qui concerne le paiement (une seule convention doit être valable jusqu'à l'extinction de la dette).

#### **Délibération n° 46 : Location local ancienne médiathèque**

Le conseil est d'accord pour louer ce local à titre d'entrepôt de matériel à M. Quillery à partir du 15 juillet 2014. Une nouvelle pièce destinée à recevoir les cours d'informatique est prévue au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne mairie, des livres y sont également entreposés ainsi qu'au point info.

#### **VOTES**

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

#### **Elagage obligatoire**

Monsieur le Maire fait part du courrier d'Orange qui demande à la mairie de contacter les riverains de la ligne téléphonique sur la vieille route de Fillols. Les branchages encombrant les câbles occasionnent des dysfonctionnements du réseau dans le secteur et sur Fillols. Les propriétaires dont les travaux nécessitent l'intervention de professionnels vu l'accès et l'ampleur des travaux ont été avertis.

Les autres dont l'élagage est plus accessible vont être aussi informés de leur devoir mais en aucun cas, la commune ne pourra se substituer à eux, les travaux devront être réalisés par leurs propres moyens.

#### **Délibération n° 47 : récupération des frais de téléphone**

Le conseil est d'accord pour faire payer les frais de téléphone payés par la commune du 6 avril au 29 avril alors que le téléphone était utilisé à usage personnel et sortait du cadre de mandat électif.

#### **VOTES**

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

#### **Délibération n° 48 : demande de subvention de la JOP**

Le conseil est d'accord pour accorder une subvention de 300 € à la JOP vu son passage en Fédérale 2, et dit qu'étant donné qu'il reste des crédits inutilisés dans les imprévus, le versement se fera cette année.

#### **VOTES**

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **Fresque :**

Monsieur le Maire présente une fresque destinée à recouvrir le transformateur EDF de l'entrée du Lotissement Camp d'en Mateu. EDF participe pour 500 € à cette réalisation.

Nettoyage du passage à gué : des branches, cailloux et divers encombrants sur le passage à gué doivent être enlevés avant la période des pluies (octobre). Le syndicat mixte du bassin de la Têt va être contacté afin de nous aider à réaliser ces travaux en toute légalité, avec dépôt d'un dossier auprès de la DDTM.

Extension camping : M. Altman a déposé plainte au Tribunal Administratif contre la commune car il conteste l'extension du camping prévue au PLU, uniquement sur la parcelle B 1134. Ainsi par un courrier de mai 2013 son avocat proposait de ne prévoir l'agrandissement que sur la plus grande parcelle : B 640. Après discussion avec le propriétaire du camping qui considère qu'une extension du camping n'est pas envisageable dans les prochaines années, le conseil municipal est d'accord pour que l'extension ne concerne que la parcelle B 640, ce qui mettrait tout le monde d'accord. L'avocat de M. Altman va être contacté afin de lui soumettre cette solution.

##### **Comité des Fêtes**

Monsieur le Maire fait le point sur la première manifestation organisée par le comité des fêtes le 21 juin.

A 23 heures, la séance est levée